



Personalverband des Bundes
Association du personnel de la Confédération
Associazione del personale della Confederazione

Aux Membres démissionnaires

Ostermundigen, décembre 2011
16.29/VP/lp/es

Votre démission

Madame, Monsieur,

Votre démission pour le 31 décembre 2011 nous est bien parvenue et nous en avons pris bonne note. Nous regrettons votre décision, mais souhaitons toutefois vous remercier de votre fidélité durant vos années d'affiliation.

Néanmoins, nous aimerions porter à votre connaissance les faits suivants, que vous ignorez peut-être, concernant l'UP-epf:

- En opposition avec les déclarations faites à cette date, l'"*Union du Personnel du domaine des EPF*" **est une simple association purement locale** sur le site de l'EPFL, sans envergure nationale. Elle n'était **pas présente** aux négociations salariales 2012 pour le domaine des Ecoles Polytechniques Fédérales (EPFL, EPFZ et les 4 Institutions de recherches). Elle ne fait pas non plus partie de l'Union Syndicale Suisse, ce qui a été confirmé par M. Schwaab, Conseiller national et Secrétaire de l'USS.
- Contrairement à ses affirmations, l'UP-epf **n'a pas de partenariat** avec l'Association des Représentants du Personnel dans les Institutions de Prévoyance (ARPIP), la Coopérative d'habitation de Lausanne (SCHL), Mobility et la Coopérative d'Habitation du Personnel Fédéral (CIPEF).
- Contrairement à ses dires, l'UP-epf **ne peut pas présenter une décision de justice en sa faveur**, faisant force de loi car les "avis juridiques" soumis par l'UP-epf, ne font pas force de loi!

Suite aux événements que nous connaissons, l'APC-Suisse a respecté le choix syndical de ses membres, et a accepté leur démission, sans pratiquer de mesures de contraintes. **Ce n'est pas le cas de l'UP-epf**, qui continue de **menacer** de poursuites pour le non paiement de leurs cotisations, les Membres qui ont décidé de

continuer avec l'APC-Suisse. Il n'est pas normal, à notre avis, qu'une association du personnel attaque ses membres avec des menaces de mises aux poursuites s'ils ne payent pas des cotisations qui ne lui sont pas dues. **L'APC renonce aux cotisations du deuxième semestre 2011, afin que les Membres ne paient pas à double ces dernières.**

A la lumière de ces explications, nous avons joint ci-après une facture pour les cotisations de 2012, au cas où - comme d'autres membres l'ont déjà fait - vous changeriez d'avis. Sachez que vous serez toujours bienvenu dans notre Association.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de questions; nous sommes là pour VOUS !

En souhaitant vivement de pouvoir vous compter à nouveau parmi nos Membres dans le futur, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

APC Suisse

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'RSM', with a long horizontal flourish extending to the right.

René-Simon Meyer